

Ville de Mers-les-Bains



DEMANDE DE DÉROGATION
POUR STÉRILISATION D'OEUF S DE
GOÉLANDS ARGENTÉS 2024

**RAPPORT DU GROUPE
ORNITHOLOGIQUE**



Recensement des goélands nicheurs sur les toits de la ville de Mers-les-Bains (Somme)

Thomas Domalain & Franck Morel

**Étude réalisée par le
Groupe ornithologique normand (GONm)
Siège social : Université de Caen
Adresse : 181 rue d'Auge 14000 Caen**

**à la demande de la
Ville de Mers-les-Bains**

Octobre 2023

Sommaire

SOMMAIRE	2
RESUME	3
I - INTRODUCTION	3
II - DESCRIPTION ET STATUTS DES TROIS ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES COTIERES NORMANDES	3
III - POINTS D'OBSERVATION ET SECTEURS PROSPECTES	5
IV - RESULTATS DES PROSPECTIONS EFFECTUEES PAR LE GONM ENTRE AVRIL ET JUILLET 2023	8
IV.1 - LE GOELAND ARGENTE	8
IV.2 - LES GOELANDS MARIN ET BRUN.....	9
V - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COUPLES DE GOELANDS SUR LA VILLE DE MERS-LES-BAINS ENTRE 2007 ET 2023	10
V.1 - LE GOELAND ARGENTE.....	10
V.2 - LES GOELANDS MARIN ET BRUN.....	12
VI - BILAN DE LA STERILISATION	13
VII - CONCLUSION	13
BIBLIOGRAPHIE	14

Correction : Philippe Gachet

Validation : Gérard Debout

Résumé

Depuis 2007, le Groupe ornithologique normand (GONm) a effectué, à la demande de la municipalité de Mers-les-Bains, un recensement des couples nicheurs de goélands sur l'ensemble de la ville durant seize périodes de reproduction.

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués en 2023 ainsi qu'une comparaison avec les résultats des décomptes précédents.

En dehors de l'usine Verescence, anciennement Saint-Gobain, située partiellement en Seine-Maritime, sur la commune du Tréport, au moins 246 couples de goéland argenté, onze de goéland marin et quatre de goéland brun ont tenté de nicher en 2023. Au moins 36 % des couples de goéland argenté présents sur les quartiers habités ont produit des poussins et les nids de 25 % de ces couples, seulement, ont été traités

I - Introduction

Par arrêté préfectoral, la ville de Mers-les-Bains a obtenu l'autorisation de mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté sur les toits et terrasses de sa commune à condition qu'un ornithologue fasse un repérage des goélands avant chacun des traitements et qu'en fin de période de reproduction, il repère également les poussins des différentes espèces de goélands nicheurs.

Pour déterminer le nombre de couples de goélands nichant sur la ville de Mers-les-Bains, le GONm a réalisé, à la demande de la mairie, leur recensement sur l'ensemble de l'agglomération les 3 et 25 mai 2023. Ces deux sessions d'observations, réalisées avant chaque passage de stérilisation, avaient également pour objectif de localiser les nids et couples de goélands marin et brun (deux espèces strictement protégées) pour communiquer leur emplacement aux équipes de stérilisation afin que leurs œufs ne soient pas traités.

Le 6 juillet 2023, le GONm a également repéré les poussins de goéland argenté sur une bonne partie de la ville afin de connaître quelle proportion de couples avait mené à bien malgré la stérilisation une couvée. Nous avons également observé chaque secteur occupé par les goélands brun et marin afin de nous assurer qu'ils n'avaient pas subi de traitement et qu'ils avaient bien produit des poussins.

Ce rapport présente les résultats obtenus sur les différentes parties de la ville de Mers-les-Bains en 2023 ainsi qu'une comparaison des résultats obtenus depuis 2007 par la même méthode.

II - Description et statuts des trois espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes côtières normandes

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

[Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- [Art. L 411-1 et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5 CE](#) (délict) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est donc passible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

Néanmoins, depuis plusieurs années, des dérogations sont accordées à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté dans le but de diminuer les gênes exprimées par certains habitants.

Trois espèces de goélands nichent régulièrement sur les villes normandes :

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont l'arrêté délivré par la DREAL autorise la stérilisation des œufs. Alors que cette espèce



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

apparaît aux yeux de beaucoup en progression, en fait ce n'est pas le cas puisque la population nicheuse française, estimée entre 53 000 et 56 000 couples en 2012, est en régression de 30 % par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015). En Normandie, la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser un peu plus de 13 000 couples en sites urbains et un peu plus de 4 300 en sites naturels. Le total normand est de 17 449 couples, en baisse de plus de 4 500 couples depuis 1998. La progression des nicheurs urbains ne compense pas, malgré tout, la baisse importante constatée sur les sites naturels (Debout, 2013).

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm

Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). En France, entre 22 000 et 23 000 couples nicheurs sont présents (Issa & Muller, *op. cit.*). En Normandie, la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser un peu plus de 300 couples en sites urbains et environ 130 couples en sites naturels. Le total normand est de 429 couples, en baisse de plus de 600 couples depuis 2010.



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)

Le goéland marin (le plus gros des trois)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : ± 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin en Normandie lors des dix dernières années est d'environ 1 700 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*) et 2022 (Debout G et Chevalier B, 2022), soit une forte proportion des 6 400 couples présents en France (Issa & Muller, *op. cit.*).

En Normandie, la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser un peu plus de 700 couples en sites urbains et un peu plus de 1 000 en sites naturels. Le total normand est en baisse de plus de 160 couples depuis 2010.

C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands. Sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.

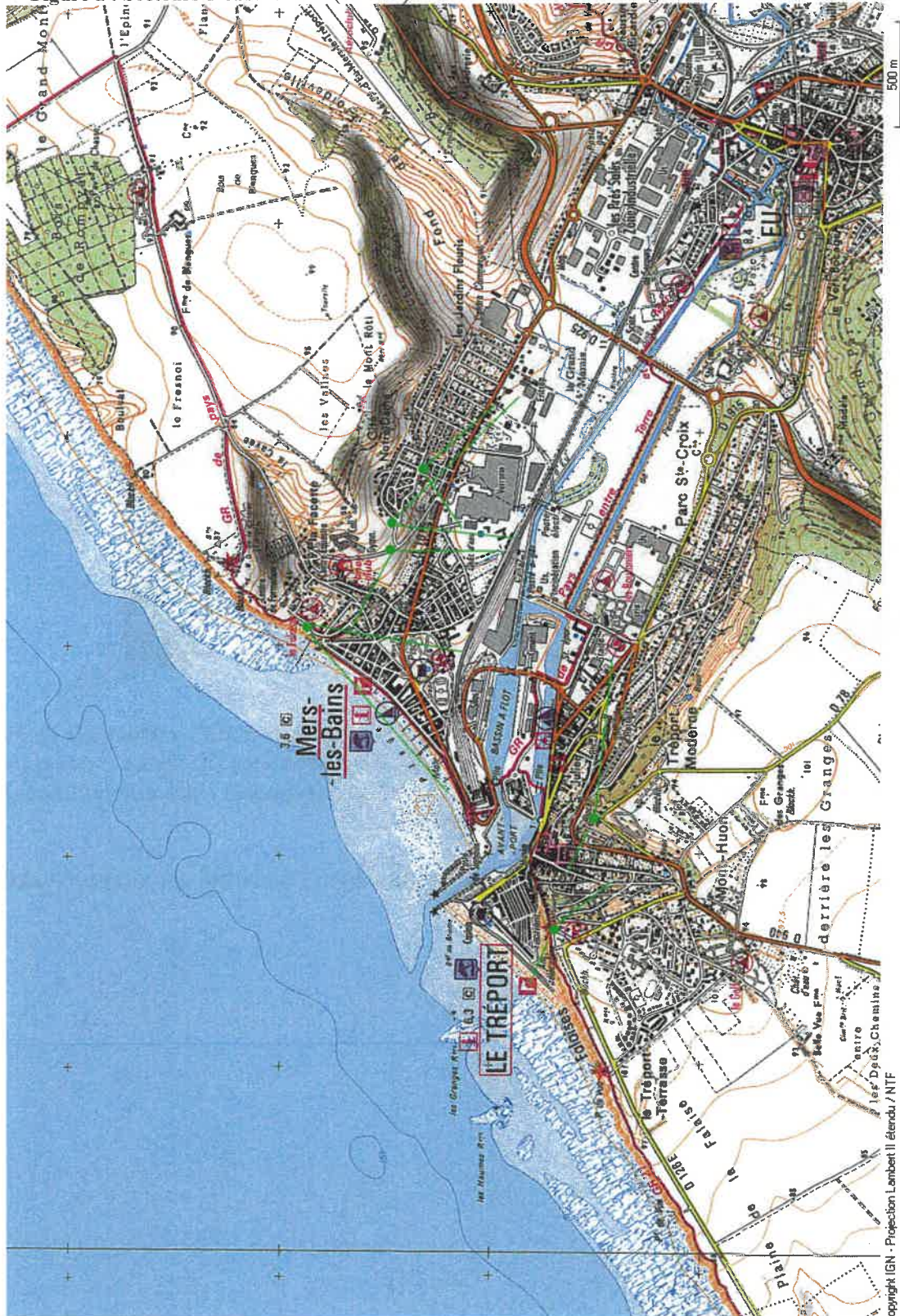


Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

III - Points d'observation et secteurs prospectés

La figure 1 et les photographies 1 à 3 présentent les différentes parties de la ville recensées à partir de plusieurs points hauts.

Figure 1 : Secteurs d'observation (en vert) lors des recensements des goélands à Mers-les-Bains



Les photographies 1 à 3 présentent des vues aériennes de certains des secteurs recensés.

Photo 1 : Front de mer et secteur de l'église de Mers-les-Bains



Photo 2 : Quartiers de la mairie de Mers-les-Bains



Photo 3 : Usine Verescence



Depuis 2018, nous avons légèrement modifié la sectorisation afin, notamment, de bien dissocier les zones habitées des zones industrielles ou commerciales. La figure 2 présente la délimitation des sept secteurs suivis. Les secteurs 1 à 5 correspondent à des quartiers habités, les 6 et 7 sont des zones industrielles et commerciales.

Le GONm a pu maintenir l'ensemble de ces points d'observation habituels depuis plusieurs années.

Figure 2 : Délimitations des sept secteurs comptés lors des recensements du GONm



IV - Résultats des prospections effectuées par le GONm entre avril et juillet 2023

IV.1 - Le goéland argenté

Le tableau 1 présente le nombre de couples (cp), d'adultes (ad), de nids, de nichées (N) et de poussins (P) de goéland argenté recensés par le GONm en 2023 sur les sept secteurs.

Tableau 1 : Bilan des observations de goéland argenté effectuées par le GONm en période de reproduction

Dates	03/05/2023			25/05/2023				Bilan 2 passages		06/07/2023	
	Nb cp	Nb nids	Nb ad	Nb cp	Nb nids	Nb ad	Dont Nb N	Nb max SAO	Dont max nids	Nb N	Nb P
1. front de mer nord	5	21	30	8	36	14	0	58	36	19	30
2. front de mer sud	7	3	14	7	3	13	0	24	3	8	11
3. centre-ville nord	3	13	13	1	7	4	0	29	13	1	2
4. centre-ville sud	3	13	12	3	28	18	1	49	28	28	43
5. Quartier nord-est	4	11	7	1	15	6	2	22	15	10	20
6. Verescence	60	145	87	26	269	27	29	322	269	142	223
7. Z.I.C. est	3	22	29	5	53	6	3	64	53	7	15
Totaux	85	228	192	51	411	88	35	568	417	215	344

Le lotissement « Les joncs marins » situé sur le côté du quartier nord-est et constitué de maisons récentes et toitures en tuiles mécaniques n'est quasiment pas colonisé par les goélands argentés. Les couples installés sur les habitations plus anciennes qui longent l'avenue Pierre et Marie Curie sont inclus dans le secteur centre-ville nord et ceux installés au sud de cet axe dans le secteur centre-ville sud.

L'usine Verescence est située à la fois sur la commune de Mers-les-Bains et sur celle du Tréport mais la majorité des nicheurs du site est localisée sur les hangars à l'est de la verrerie (zones logistiques et de stockage), soit sur le territoire de Mers-les-Bains. L'effectif indiqué sur ce site correspond à l'ensemble des goélands présents, sans distinction par commune, car les limites communales sont difficiles à définir précisément à partir des points d'observation.

Si l'on considère le nombre maximum de couples notés par secteur en 2023, le GONm a recensé 246 couples de goéland argenté sur la ville, en dehors de l'usine Verescence. 64 de ces couples se situaient dans la ZIC Est (Froideville et partie occidentale de la zone commerciale du Grands Marais) et par conséquent, 182 sont présents sur les quartiers habités.

Au moins 322 couples dont 269 nids se trouvaient sur l'usine Verescence, mais la configuration de cette usine ne permet pas d'observer tous les couples ou nids ; il s'agit donc d'un effectif minimum.

Sur les quartiers habités (5 premières lignes du tableau), 106 poussins de goéland argenté au moins ont été produits par au moins 66 couples, soit 36 % des couples présents sur ces secteurs (29 % en 2022, 30 % en 2021, 31 % en 2020 et 21 % en 2019).

Le nombre effectif de poussins de goéland argenté dépasse certainement celui du recensement. La configuration des toits sur le front de mer et le manque de points de vue surélevés compliquent le comptage. C'est pourquoi nous avons opté pour l'échantillonnage plutôt que la méthode exhaustive. Les toits des villas anciennes de la station balnéaire et les ruelles étroites compliquent le comptage mais nous obtenons des résultats comparables entre les années par échantillonnage, à partir de points d'observation standardisés.

Sur les zones industrielles (Verescence et ZIC est), nous avons observé 238 poussins produits par au moins 149 couples. Environ 39 % des couples (149 sur 386) y ont donc été observés avec au moins un poussin ; il y en avait eu 17 % en 2022, 31 % en 2021, 25 % en 2020 et 14 % en 2019. Le fait que ce pourcentage augmente n'est pas dérangeant pour les habitants puisque la gêne occasionnée par les goélands est moins importante sur les zones industrielles que sur les habitations.

Les éclosions notées en 2023 par le GONm peuvent être dues à plusieurs causes :

- au fait que l'ensemble des habitations n'est pas été traité de façon systématique ;
- à l'absence des habitants au moment des passages ou quelques problèmes d'accès ;
- au fait que certaines usines (dont Verescence) n'ont pas été traitées en 2023 ;
- à des pontes de remplacement (œufs pondus après la stérilisation) ;
- éventuellement à quelques oublis lors du traitement des œufs.

IV.2 - Les goélands marin et brun

Tableau 2 : Bilan des observations de goéland marin effectuées par le GONm en période de reproduction

Secteurs	Sites	03/05/2023		25/05/2023		06/07/2023		Bilan 3 passages				Rq
		Nid	Cp	Nid	Cp	Nid	Cp	Nid	Cp	N	P	
Verescence	Ensemble de l'usine	18	9	15	8-11	7		18	9	7-10	15-22	
Front de mer Sud	Rue du Boucher de Perthes		1				1		1			
Front de mer Sud	Esplanade du Général Leclerc			1		1		1		1	1	
Front de mer Sud	Rue Faidherbe		1				1		1			
Port de commerce	Timac Agro	1		1				1				
Centre-ville Sud	Rue de la libération		1	1		1		1		1	1	
ZIC est	Aldi			1		1		1		1	1	Adulte bagué 45B
ZIC est	Auchan		1	1				1				
ZIC est	Hangar à l'Est de Verescence	1		2			2	2		?	?	
ZIC est	Thiesset EURL	1		1		1		1		1	3	
Quartier Nord-Est	Barre d'immeuble (Opsom), Rue Roger Lheureux		1	1		1		1		1	3	
	Totaux	21	14	24	8-11	12	4	27	11	15	24-31	

Cp : couple N : nichée P : poussin

Tableau 3 : Bilan des observations de goéland brun effectuées par le GONm en période de reproduction

Secteurs	Sites	03/05/2023		25/05/2023		06/07/2023		Bilan 3 passages				
		Nid	Cp	Nid	Cp	Nid	Cp	Nid	Cp	N	P	
Verescence	Logistique / stockage		1				1		2		2	
ZIC est	Thiesset EURL					1		1			1	2
Centre-ville Nord	25 Avenue Pierre et Marie Curie		1		1			1			1	
Front de mer Nord	Rue Marcel Holleville		1					1			1	
Port de commerce	Timac Agro	1				1		1			1	2
	Totaux	1	3	1	2	2	4	2	4	2	4	4

Cp : couple N : nichée P : poussin

18 à 27 couples de goéland marin, au moins, et un ou deux couples de goéland brun étaient présents sur l'usine Verescence.

Un nid de ces deux espèces était également présent sur Timac Agro, dans la zone du port de commerce.

Sans considérer les zones industrielles et commerciales :

- pour le goéland marin : trois couples dont un nid se trouvaient en front de mer, un nid en centre-ville et un nid dans le quartier nord-est ;
- pour le goéland brun : un couple en centre-ville et un autre en front de mer.

Concernant ces deux espèces strictement protégées :

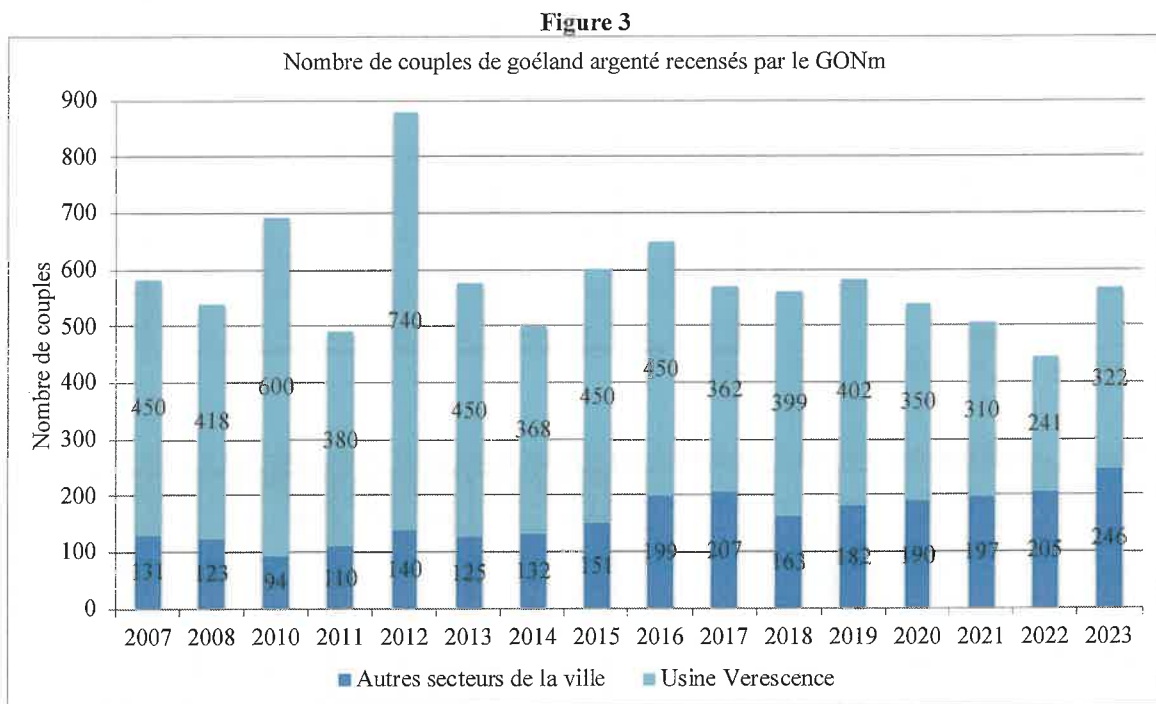
12 à 15 au moins des 27 couples de goéland marin observés avec un nid ont été notés avec des poussins, mais d'autres nichées se trouvaient éventuellement sur l'usine Verescence (difficile à observer) ou sur certains toits d'habitation notamment en front de mer.

Sur les deux à six couples de goéland brun, les deux couples observés avec un nid ont produit des poussins.

V - Évolution du nombre de couples de goélands sur la ville de Mers-les-Bains entre 2007 et 2023

V.1 - Le goéland argenté

Le GONm a suivi la reproduction des goélands à la demande de la municipalité de Mers-les-Bains à seize reprises entre 2007 et 2023 (pas de suivi en 2009). La figure 1 présente une comparaison des nombres de couples observés sur la ville et sur l'usine Verescence au cours de ces années.



D'après ces observations, le nombre de couples présents en dehors de l'usine Verescence en 2023 est le plus important de la période suivie. La tendance à la diminution observée entre 2007 et 2010 n'est plus d'actualité. L'effectif de 2023 est en effet de 88 % supérieur à celui de 2007, première année de recensement. Entre 2016 et 2022, à l'exception de 2018, la population nicheuse se situait dans une fourchette haute de l'ordre de 180 à 210 couples ; ces effectifs ont été dépassés en 2023 (246).

Nous observons des variations plus importantes sur l'usine Verescence. Rappelons que le GONm a visité les toits de Verescence pour la première fois en 2018, en accompagnant l'équipe de stérilisation. Cela a permis d'observer davantage de nids qu'à partir des points d'observation habituels, situés eux à distance. Ces effectifs sont sans doute des minima ; mais vu le nombre de nids observés ces dernières années, il semble qu'il y ait une régression sur ce site (en particulier lors des quatre dernières années) où les œufs de goéland argenté ont régulièrement été traités, tout en ne l'étant pas toutefois en 2022 et 2023.

Les variations sur l'usine Verescence sont difficiles à interpréter car il semble que cette entreprise ait procédé certaines années (dont en 2022) à un nettoyage de certaines terrasses et à la suppression illégale de nids de goélands en période de reproduction.

De plus entre 2014 et 2019, plusieurs nids de l'usine Verescence ont été traités (environ 234 en 2018 et 265 en 2017), ce qui n'avait pas été le cas en 2012 et 2013.

La diminution observée sur cette usine ne s'est, pour le moment, pas accompagnée d'une forte progression sur le reste de la ville.

Le tableau 5 présente le nombre de familles observées par quartier entre 2007 et 2022 en dehors de l'usine Verescence.

Tableau 5 : Nombre de familles observées en dehors de l'usine Verescence

Secteurs / Années	2007	08	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	2023
1 et 2. Front de Mer	15	10	5	45 à 52	31 à 33	27	30	32	29	35	31	17	33	29	17	27
3 et 4. Centre-ville	10	14	13	11	17 à 20	22	21	28	26	24	12	15	17	21	15	29
5. Quartier nord-est															11	10
7. ZIC est							1				14	10	18	17	8	7
Total	25	24	18	56 à 63	48 à 53	49	52	60	55	59	57	42	68	67	51	73
Total secteurs habités (hors ZIC est)	25	24	18	56 à 63	48 à 53	49	51	60	55	59	43	32	50	50	43	66

Sur les quartiers habités, le nombre de nichées observée en 2023 est le plus important de la période suivie ; il est même plus important qu'en 2020, année sans stérilisation. Ce nombre est nettement supérieur à ceux des trois premières années suivies et à ceux des années 2018 et 2019. L'année 2023 est une bonne année pour la reproduction de l'espèce sur la commune de Mers-les-Bains (ainsi que celle voisine du Tréport). Les bonnes conditions météorologiques de mai et juin ont probablement favorisé ce succès reproducteur.

V.2 - Les goélands marin et brun

Figure 4

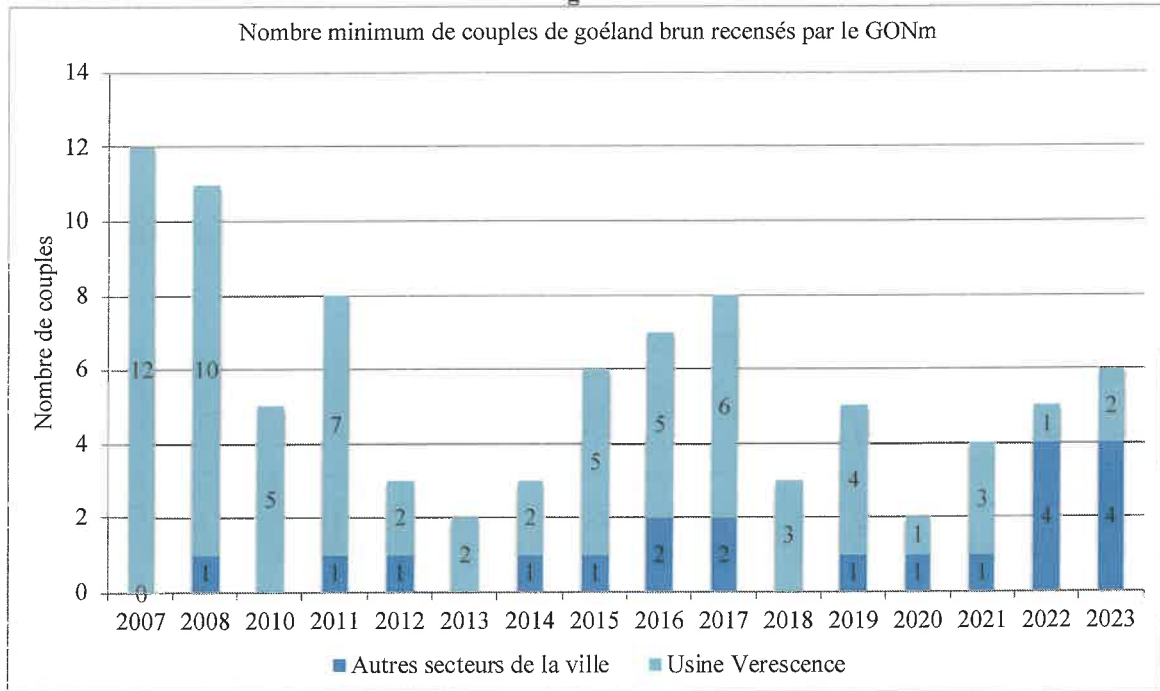
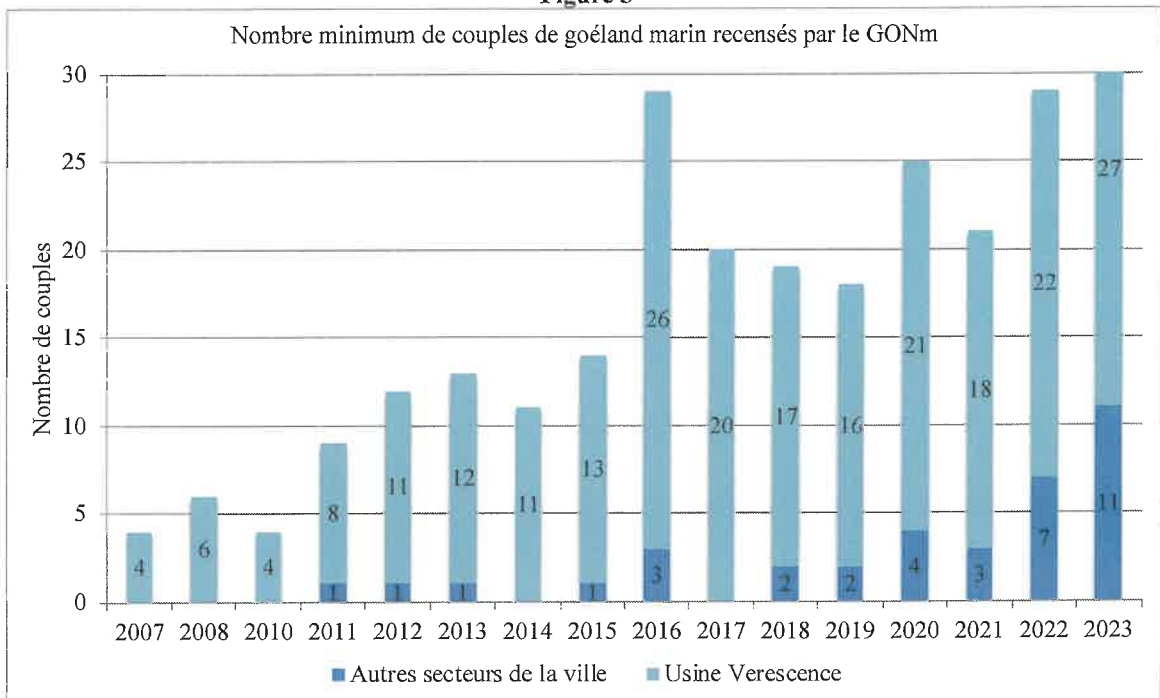


Figure 5



Les figures 4 et 5 montrent que les goélands brun et marin ont surtout été observés sur l'usine Verescence, mais que certains couples se reproduisent également régulièrement en dehors de ce site. Même si l'on observe des fluctuations interannuelles parfois importantes, le goéland marin est globalement en progression alors que le goéland brun semble plutôt régresser. Il est plus que probable que des œufs de ces deux espèces aient été traités illégalement sur l'usine Verescence jusqu'en 2017, ce qui a dû avoir une incidence sur leurs populations. Le

goéland brun a toujours été le goéland nicheur le plus rare. En Seine-Maritime, il est proche de l'extinction en milieu naturel avec un seul nid sur les falaises entre Senneville-sur-Fécamp et Fécamp en 2021 (données GONm) et aucun en 2022 et 2023 (données GONm). Cette année, un couple était présent sur la falaise en mai entre Mesnil-Val et Le Tréport, mais il n'a pas été revu ensuite. Le littoral seinomarin comptait encore 43 nids en 1998 (GALLIEN & LE GUILLOU 2019). Comme l'espèce a quasiment disparu des falaises, l'échange entre les nicheurs en milieu naturel et les nicheurs urbains est devenu improbable.

VI - Bilan de la stérilisation

Le tableau 6 récapitule le nombre de nids et d'œufs de goéland argenté traités ainsi que le nombre de nichées observées par la société Expérience cordiste. Le premier traitement a été réalisé les 10 mai et le second, trois semaines plus tard le 30 mai 2023.

Tableau 6 : Nombre de nids et d'œufs de goéland argenté traités et nombre de nichées observées par la société Expérience cordiste

Secteurs	Nombre total de nids traités en 2 passages	Nombre d'œufs traités 1 ^{er} passage	Nombre d'œufs traités 2 nd passage
1. Front de mer nord	10	23	26
2. Front de mer sud	16	45	17
3. Centre-ville nord	11	22	31
4. Centre-ville sud	7	18	13
5. Quartier nord-est	2	6	6
Total	46	114	93

Par rapport aux observations du GONm, les données de stérilisation n'apportent pas d'information supplémentaire sur le nombre de couples présents sur les différents secteurs de la ville. Sur les cinq secteurs habités, le traitement des œufs a concerné seulement environ 25 % (comme en 2022) des couples (46 nids traités sur 182 couples présents).

VII - Conclusion

D'après les observations réalisées par le GONm, au moins 246 couples de goéland argenté, onze de goéland marin et quatre de goéland brun se sont installés pour nicher sur les toits de la ville de Mers-les-Bains en 2023, en dehors de l'usine Verescence. Au moins 182 couples de goéland argenté se trouvaient sur les secteurs habités.

Sur les zones habitées, les œufs d'environ 25 % des 182 couples ont été traités.

La population de goéland argenté sur les secteurs situés en dehors de l'usine Verescence, qui semblait connaître une régression entre 2007 et 2010 a progressé jusqu'en 2017 pour, globalement, se stabiliser jusqu'en 2022 et de nouveau progresser en 2023. Il est important de rappeler que la population nichant en contexte naturel s'effondre. La progression urbaine de goéland argenté vient d'une immigration de ces populations naturelles mais ne compense pas le déclin de ces dernières.

La présence des poussins dans les zones industrielles ne représente pas une véritable gêne pour les habitants, en tout cas, cette gêne est plus réduite que lorsqu'ils sont présents sur des habitations. De plus, les habitats disponibles pour de nouveaux nids dans ces zones étant important, une progression de cette population n'entraînera pas une arrivée massive sur les habitations.

En dehors de l'usine Verescence et la ZIC Est, malgré le traitement des œufs, au moins 21 à 38 % des couples ont produit des poussins entre 2011 et 2019, 31 % en 2021, 29 % en 2022 et 36 % en 2023. À titre de comparaison, nous n'avons observé que 31 % des couples avec poussins en 2020 alors qu'il n'y a pas eu de traitement. Ces résultats montrent que lorsque ces secteurs sont traités, ils ne le sont que partiellement car la proportion de nichée est comparable à l'année où il n'y a pas eu de traitement.

Pour que la stérilisation touche un maximum de couples, il faut que le **premier traitement des œufs de goéland argenté soit réalisé avant le 15 mai au plus tard et le second trois semaines après**. Ces périodes ont bien été respectées en 2023.

Si les opérations de stérilisation sont reconduites dans le futur, il est indispensable :

- que la société traitant les œufs **soit attentive à ne pas traiter les nids de goélands brun et marin** (l'idéal serait de ne pas traiter l'usine Verescence) ;
- de façon générale, que l'entreprise missionnée pour effectuer la stérilisation soit plus attentive au rapportage : ainsi qu'elle fournisse des renseignements détaillés fiables, par exemple en utilisant un formulaire de terrain standardisé et en calculant de préférence les totaux du bilan de stérilisation à l'aide de fonctions Excel ;
- que les dates d'intervention soient indiquées sur le bilan du traitement et que **le contenu des nids traités soit bien précisé à chaque passage et sur chaque site ou rue** (« n » nids vides, « n » nids à 1 œuf, « n » nids à 2 œufs, « n » nids à trois œufs, « n » nids avec poussins) ; de bien faire attention à ne pas confondre « nombre de nids » et « nombre d'œufs » dans le fichier de saisie car cela rend l'analyse des données de stérilisation impossible ;
- de renseigner la présence de poussins (plus particulièrement au 2^e passage) ;
- et enfin que les nids de goéland marin et brun fassent l'objet d'un fichier distinct de celui du goéland argenté.

Ces différents points sur les données de stérilisation ont bien été respectées en 2023.

Pour diminuer les « nuisances » sonores sur les zones habitées et éviter que les goélands ne se déplacent des zones industrielles vers les habitations, il faut prioriser **un traitement systématique des quartiers habités et éviter de traiter les zones industrielles**. Le GONm pense que **la stérilisation des zones industrielles (et donc de l'usine Verescence) est à éviter**, dans le but que ces dernières servent de pôle attractif. En effet, sur les zones industrielles où les densités d'oiseaux sont souvent plus importantes qu'en ville, la stérilisation des œufs est nettement plus ressentie par les oiseaux qui les désertent plus rapidement que les habitations. En conséquence, leur déplacement potentiel vers les habitations entraînerait des nuisances plus importantes pour les habitants et irait donc à l'encontre du but recherché par la municipalité.

Si, néanmoins, la ville reconduit dans l'avenir des opérations de traitements des œufs sur l'usine Verescence, il sera nécessaire que le GONm puisse accéder à cet établissement au cours du 1^{er} passage comme en 2018, afin de permettre le repérage, le marquage des nids et le suivi précis des goélands marin et brun.

Il faut également signaler à l'usine Verescence qu'il est strictement interdit de supprimer les nids de goélands en période de reproduction ; cette intervention n'est possible qu'à partir du milieu du mois d'août alors que la reproduction est terminée.

Bibliographie

DEBOUT, G. (2013) - Oiseaux marins nicheurs de Normandie : Bilan d'un demi-siècle de recensements. Le Cormoran n°78 : 67 - 78.

DEBOUT, G. (2016) - Liste rouge des oiseaux de Normandie / GONm

DEBOUT, G. et CHEVALIER, B. (2022) - Nouvel Atlas des oiseaux de Normandie. Nidification et présence hivernale. GONm/OREP, Bayeux.

GALLIEN, F. & LE GUILLOU (2019) – Zone de Protection Spéciale FR2510037 « Littoral Seinomarain ». Actualisation des effectifs d'oiseaux nicheurs. Oiseaux marins et faucon pèlerin – saison 2019. Rapport à la demande de l'AFB, 26 p.

ISSA, N. & MULLER, Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.